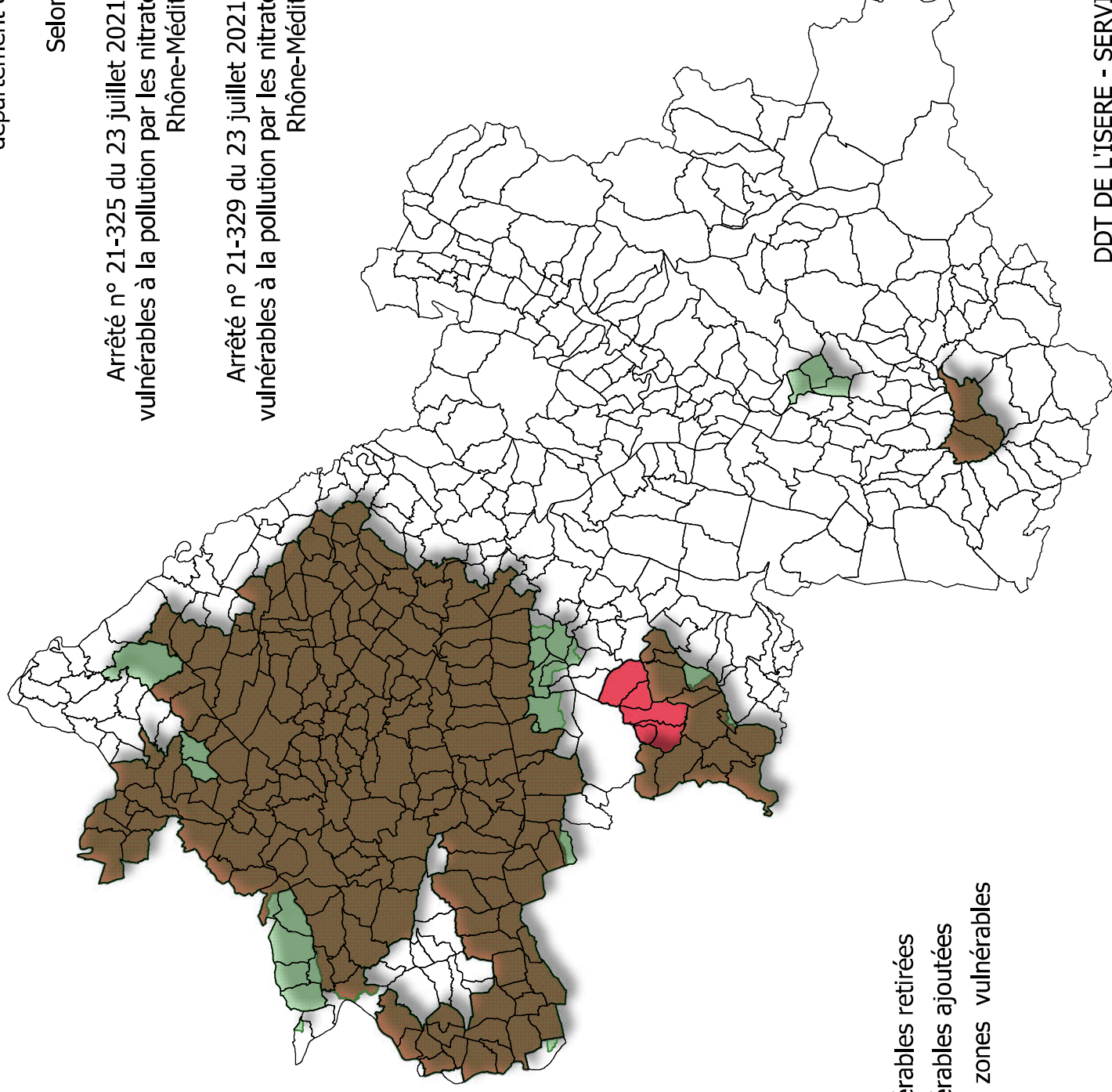



Zones Vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole pour le département de l'Isère.


Selon

Arrêté n° 21-325 du 23 juillet 2021 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée

Arrêté n° 21-329 du 23 juillet 2021 portant délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée



 Zones vulnérables retirées

 Zones vulnérables ajoutées

Superposition : zones vulnérables maintenues